

**Des personnels « non enseignants »
administratifs et techniciens méprisés et laissés à leur désarroi !**

Faits	Conséquences	Revendications
<p>➔ Non-remplacement annoncé des administratifs (a minima baisse de 50 % des crédits de remplacements régionaux), y compris pour les congés maternité à la rentrée 2014 et refus du Ministère concernant une dotation conforme aux besoins.</p>	<p>Dégradation continue des conditions de travail des agents et des services rendus au public... ce qui entraîne une surcharge de travail, des pressions et une réelle souffrance au quotidien pour de trop nombreux agents. D'où un stress permanent responsable du développement de maladies psychosomatiques, de burn-out, d'une ambiance souvent délétère, d'une démotivation, et d'un sentiment chez les agents d'un profond mépris de leurs métiers par l'Administration. D'où des arrêts de travail et des saisines de la médecine du travail, de l'assistante sociale, des cellules d'écoute.</p>	<p>▶ Demande d'une dotation en personnel en adéquation avec les missions et besoins de nos établissements publics (ex. la DGER reconnaît un manque de près de 60 postes d'infirmier-e-s dans nos lycées, nombre auquel il faut ajouter une douzaine de postes de plus pour le SUP). ▶ Transparence des dotations d'objectif communiquées par établissement conformément aux engagements du Ministre (juin 2013). ▶ Demande de recrutement de fonctionnaires (y compris dans les CFA-CFPPA). ▶ Demande de remplacement systématique des départs en retraite. ▶ Mise en place en urgence de véritables décharges pour les membres des CHSCT. ▶ Mise en œuvre au plus tôt de l'engagement pris par la Présidente du CHSCTM de lancer une enquête de fond sur les conditions de travail des personnels administratifs du MAAF.</p>
<p>➔ Problèmes avec les IGAPS qui sont en charge d'appuyer les agents (conseils, évolution de carrière), et participent directement à leur avancement et leur mutation... et qui par ailleurs reconnaissent eux-mêmes : « <i>méconnaître la carrière des agents, manquer de formation et de temps...</i> ».</p>	<p>Les agents sont victimes de pressions pour répondre à des besoins régionaux indépendants de leurs aspirations. Leur carrière stagne faute d'avancement.</p>	<p>▶ Supprimer les IGAPS, en redonnant l'ensemble de leurs prérogatives aux CAP... ▶ L'égalité et la justice dans la gestion de la carrière des agents doivent être garanties et rétablies sans délai !</p>
<p>➔ Des salaires trop bas et une individualisation des rémunérations par l'instauration de primes comme seule réponse (voir PFR). Primes de surcroît non prises en compte dans le calcul des retraites.</p>	<p>Les agents attendent pour prendre leur retraite faute d'une pension digne ! Les primes amènent des tensions entre les agents d'un même service... et parfois des postures malsaines de l'encadrement.</p>	<p>▶ Revalorisation des salaires et ouverture immédiates de négociations en ce sens ! ▶ Le MAAF doit mettre fin à la PFR et à l'individualisation des rémunérations imposées par les gouvernements précédents...</p>
<p>➔ Une circulaire mobilité ne faisant pas apparaître de postes vacants, faute de crédits !</p>	<p>Obstacle aux possibilités de mutation.</p>	<p>▶ Une circulaire mobilité transparente et un droit effectif à la mobilité rétabli !</p>
<p>➔ La contrainte de la règle de gestion des 3 ans imposée sur un poste avant toute nouvelle mobilité, revient à empêcher les agents de demander une mutation...</p>	<p>Des agents qui familialement et professionnellement se retrouvent de fait mis en difficulté morale et matérielle...</p>	<p>▶ La prétendue « règle des 3 ans » doit être proscrite sans délai !</p>
<p>➔ Des dispenses non compensées pour les agents ATLS en décharge syndicale.</p>	<p>Des agents parfois mal vus par leurs collègues, car non-remplacés ; tâches reportées sur les collègues restants ou remises au lendemain ; pression morale accrue... et in fine atteinte manifeste au droit syndical !</p>	<p>▶ Compensation complète des décharges à assurer et remplacements effectifs. ▶ Circulaire sur les droits syndicaux à revoir pour sécuriser le droit des agents.</p>

**MOBILISONS-NOUS COLLECTIVEMENT POUR NOS METIERS,
NOS ETABLISSEMENTS PUBLICS, NOS USAGERS !**